



Masques barrières « fait maison » en tissu

Utilisés lors de la pandémie de COVID-19

Masques en tissu, le plus souvent lavables et réutilisables.

Destinés à la population générale non symptomatique.

Limitent la diffusion des projections de son porteur et font rempart aux mains qui peuvent être portées inconsciemment plusieurs fois par jour au visage.

Respecter les normes en vigueur pour la confection.

(cf. site : AFNOR, Gouvernement.fr...)



Informations complémentaires :

NR = Non Réutilisable

R = Réutilisable



Les masques barrières

AFNOR SPEC S76-0001 sont :

- soit à usage unique

- soit lavables : au minimum 5 fois et au maximum 50 fois.



Le masque doit être adapté aux risques professionnels auxquels le salarié est exposé.

Il ne peut pas être envisagé de porter un masque de protection pour le risque biologique si le salarié effectue une activité nécessitant un autre type de masque.

Il existe d'autres masques pour le risque biologique de type Appareil Respiratoire Isolant (ARI).

Pour plus d'informations consulter la plaquette « Protections respiratoires : Gaz, vapeurs, poussières, aérosols ».

Pour toutes informations complémentaires, rapprochez-vous de votre médecin du travail ou consultez les brochures ED6106, ED 6273 INRS

SIEGE SOCIAL

24, rue Romain Duchateau

59720 LOUVROIL

Tél.: 03 27 53 31 31

Fax: 03 27 53 31 39

E-mail: contact@st-sa.fr

www.sante-travail-sa.fr



Santé au Travail
Sambre-Avesnois

Protections respiratoires



Anti-poussières
Anti-virus
Anti-bactéries...

Les masques chirurgicaux

Norme NF EN 14683



Objectif :

Ils sont destinés à éviter la projection vers l'entourage des gouttelettes émises par celui qui porte le masque. Ils protègent également celui qui le porte contre les projections de gouttelettes émises par une personne en vis-à-vis. En revanche, ils ne protègent pas contre l'inhalation de très petites particules en suspension dans l'air.

On distingue trois types de masques :

(Performance de filtration 3 microns)

Type I :

Efficacité de filtration bactérienne > **95 %**

Type II :

Efficacité de filtration bactérienne > **98 %**

Type IIR :

Efficacité de filtration bactérienne > **98 %**

Destinés aux professionnels de la santé et aux professionnels spécifiques tels que : aide à la personne, intervention chez une personne à risque...

Les masques de type FFP

Norme NF EN 149



Objectif :

Ils sont destinés à protéger celui qui le porte contre l'inhalation à la fois de gouttelettes et de particules en suspension dans l'air.

On distingue trois types de masques :

Type FFP1 :

Niveau minimum de filtration : **80 %**

Destinés à l'industrie textile, agroalimentaire, au bricolage, à l'hygiène, au nettoyage.

Type FFP2 :

Niveau minimum de filtration : **94 %**

Destinés aux industries, BTP, au bricolage, travail du bois, à l'industrie automobile, la carrosserie, l'agriculture, la santé.

Type FFP3 :

Niveau minimum de filtration : **99 %**

Destinés à l'industrie, au BTP, travail du bois, à la métallurgie, à la santé.

Les masques barrières

Norme AFNOR SPEC S76-0001

Utilisés lors de la pandémie de COVID-19



Objectif :

Masques en tissu, le plus souvent lavables et réutilisables.

Ils sont destinés à prévenir la projection de gouttelettes et leurs conséquences.

On distingue deux catégories :

Catégorie 1 :

Filtrant au moins **90 %** des particules émises d'une taille supérieure ou égale à 3 microns.

Destinés aux personnels affectés à des postes ou missions comportant un contact régulier avec le public.

Catégorie 2 :

Filtrant **70%** des particules émises d'une taille supérieure ou égale à 3 microns.

Destinés aux personnes dans le milieu professionnel ayant des contacts occasionnels avec d'autres personnes.